

La rationalisation des maisons du tourisme

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 282 (2016-2017) 1

- Question écrite du **16/02/2017**

- de LEGASSE Dimitri
- à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région

Un accord a été conclu pour le Brabant wallon. On passera de cinq à trois Maisons du tourisme.

Je salue cet accord qui permettra de prendre en compte les différentes spécificités du Brabant wallon, contrairement au projet initial de ne compter plus qu'une maison du tourisme pour toute la province.

Si toutes les questions n'ont pas été encore tranchées, je me félicite déjà du fait qu'il n'y aurait pas de conséquences sur l'emploi des Maisons du tourisme du Brabant wallon.

Cette réforme permettra-t-elle de faire des économies et à quelle hauteur ?

Des emplois seront-ils supprimés ou des départs à la retraite non remplacés ?

Les objectifs de rationalisation ont-ils été un peu revus à la baisse dans d'autres provinces que le Brabant wallon ?

- Réponse du **24/02/2017**

- de COLLIN René

Le Gouvernement wallon s'était engagé, dans sa Déclaration de politique régionale, à une réduction du nombre de Maisons du Tourisme (MT), sans toucher à l'emploi existant.

Cette réforme n'avait pas pour objectif de permettre au Gouvernement wallon de dégager des moyens financiers (l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux Maisons du Tourisme étant inchangée) mais de faire en sorte que ceux-ci soient mieux utilisés, notamment en favorisant les économies d'échelle (par exemple en ce qui concerne les publications, les participations à des salons ou la gestion des sites internet, ...), libérant ainsi des moyens pour la spécialisation et le développement de nouveaux produits touristiques.

Il m'importe également de rappeler que le principal objectif de cette réforme était aussi

de favoriser la promotion de bassins touristiques plus larges et davantage identitaires.

En ce qui concerne le Brabant wallon, il comptait auparavant 5 Maisons du Tourisme et n'en comptera plus que 3, fonction de la cartographie arrêtée par le Gouvernement wallon à l'automne 2016.

Il est vrai que la Déclaration de Politique régionale prévoyait une réduction de moitié des structures. Nous sommes arrivés à 28 au lieu de 21, mais cette situation n'est pas figée et il est possible qu'il y ait à nouveau des associations nouvelles entre certains territoires d'ici quelques années.

Enfin, pour ce qui est de l'emploi, le Gouvernement wallon s'est effectivement engagé à maintenir celui-ci dans le cadre de la réforme. Je salue d'ailleurs à cet effet la bonne collaboration avec ma Collègue en charge de l'emploi, Éliane TILLIEUX, dans ce cadre.